



Partage des liquidités donation au dernier vivant

Par gadoulene

Bonjour, Suite au décès de mon époux (84 ans), nous nous étions mariés sous le régime réduits aux acquets. Nous avons fait une donation au dernier vivant. Mon mari avait une fille qui va avoir 50 ans.

D'une part, pour un appartement estimé à 250000 euros, le notaire me facture 15000 euros de frais...ça me semble beaucoup.

D'une autre part, parmi les liquidités il y avait plusieurs (petits) comptes au nom de mon mari, d'autre en comptes joints, et encore d'autre en mon nom propre.

Le notaire me fait payer sur la totalité des comptes bancaires.....Je calcule devoir à sa fille 11000 Euros et il me demande d'en donner 30000.....je ne comprends plus.....Pourriez-vous m'éclairer, svp.

Merci. Cordialement

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50